

commentateur, il n'y a pas tellement longtemps, que James Cross est entré volontairement en retraite fermée pour une période de deux mois, et que notre bon ami, feu Pierre Laporte, est décédé d'une crise cardiaque. Soyons sérieux!

Le premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa, est d'avis qu'une loi permanente doit être adoptée. Il est appuyé par son gouvernement, par son ministre de la Justice, par les autorités municipales, par la sûreté de la ville de Montréal, par les autorités policières provinciales et par la majorité des Québécois.

Il n'y avait pas lieu, à mon avis, de prolonger l'application de la loi temporaire. Les dispositions de l'opposition étaient évidentes et laissaient prévoir la tenue d'un débat interminable. D'ailleurs, à mon humble avis, la population désirait alors et désire encore l'adoption d'une loi permanente.

On dirait qu'à certains moments, les députés d'en face s'opposent à la loi simplement parce qu'ils sont membres de l'opposition. Certains, à un moment donné, ont voté pour l'application de la loi sur les mesures de guerre et ont même suggéré qu'il fallait faire fusiller 30 membres du FLQ par un peloton d'exécution, en représailles pour chaque homme public enlevé ou assassiné.

Par la suite, on a changé d'idée. D'autres membres de l'opposition ont blâmé le gouvernement d'avoir agi trop tard, d'une façon trop impulsive ou encore de ne pas avoir agi assez tôt, alors que depuis plus de sept ans, des bombes explosaient à intervalles réguliers. Est-ce le désir de l'opposition de tout ressasser cette histoire? C'est le sens que je décèle dans l'amendement proposé par l'honorable député.

La création de ce comité donnera aux députés qui s'intéressent aux problèmes urgents et d'importance capitale l'occasion d'entendre des représentants du gouvernement, comme vient de le dire l'honorable ministre de la Justice, qui se dit prêt à témoigner, si on l'y invite, de même que des représentants des forces policières et des ligues créées en vue de protéger les libertés civiles. Et j'ai l'impression que nombreuses seront les différentes associations du pays qui voudront comparaître devant ce comité.

Si nous voulons prendre part à ces délibérations de façon objective et entendre tous les points de vue qui seront exprimés, j'ai l'assurance qu'il y a possibilité de légiférer en tenant compte de l'équilibre qui doit exister entre la sécurité des citoyens et la liberté des individus.

J'ai cependant l'intention de proposer une formule au comité qui doit être formé, que j'en fasse partie ou non. De toute façon je tiens à signaler que ma position n'est pas inflexible, car je serai toujours heureux d'entendre le pour et le contre d'une telle proposition.

N'y aurait-il pas lieu d'adopter une loi qui se rapprocherait sensiblement de la loi de 1970, c'est-à-dire la loi sur les mesures provisoires? Cependant, cette loi, établie par le gouvernement fédéral en vertu de sa juridiction, ne serait appliquée que sur proclamation par les autorités provinciales dans des circonstances exceptionnellement graves, comme celles qui ont incité le gouvernement actuel à le faire, l'automne dernier.

Cette loi serait inscrite dans les statuts et pourrait être appliquée dans des conditions très restreintes, comme je le mentionnais tantôt. Au fait, elle ne serait en vigueur que

[M. Gervais.]

de façon passive, et ne pourrait l'être de façon active que dans les circonstances auxquelles je fais allusion.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Qui décide?

M. Gervais: Le gouvernement provincial.

L'hon. M. Stanfield: Recourra-t-on aux tribunaux?

M. Gervais: Se trouvant au cœur de la situation, le gouvernement provincial prendra sa propre décision.

[Français]

Au fait, cette loi, qui existerait dans les statuts de façon passive, serait appliquée par le gouvernement, comme je viens de le dire à l'honorable chef de l'opposition, dans des circonstances graves comme celles qui ont prévalu au mois d'octobre dernier.

Si cette loi avait existé au Québec pendant la crise d'octobre, les autorités du Québec auraient été pleinement justifiées de l'appliquer, par proclamation, comme le gouvernement fédéral l'a fait en ce qui a trait à la loi sur les mesures de guerre, geste pour lequel il a été applaudi par toute la société canadienne.

A l'heure actuelle, nous sommes portés à nous pencher uniquement sur les problèmes avec lesquels le Québec est aux prises, eu égard, évidemment, aux expériences malheureuses que cette province a connues. Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions. Malheureusement, je ne crois pas errer en disant que d'autres provinces pourront avoir des ennuis semblables et qu'elles seront atteintes du même virus, face aux philosophies pernicieuses qui pénètrent dans toutes nos institutions quotidiennement. J'espère errer en ce disant, mais c'est là mon opinion.

Les anarchistes se cherchent un moyen de véhiculer leurs idées. Au Québec, ils en ont trouvé un. Ils pourraient bien en créer un autre ailleurs au pays ou en adopter un, l'exploiter subtilement et habilement, comme ils l'ont fait au Québec, pour ensuite soulever une partie de la population afin d'en arriver aux fins qu'on connaît.

Ce serait alors la responsabilité de la province concernée d'analyser les faits et de prendre sa décision. Les provinces ont la compétence, elles connaissent les faits et elles sont parfaitement aptes à assumer cette responsabilité, tout comme le Québec l'a fait il y a quelques mois.

[Traduction]

Des exemples frappants nous ont montré ces derniers mois que des gens d'une certaine région du pays ne savent rien du reste du pays. Ce n'est pas le fait de passer quelques mois à Saint-Jean (Québec) pour y apprendre le français ou de faire du tourisme au Québec pendant quelques semaines ou dans quelque autre province quant à cela, qui va nous permettre de connaître vraiment la situation et de comprendre le sentiment de frustration que des éléments subversifs s'efforcent de diverses façons et par des moyens subtils de répandre chez nos gens. Je m'en remets à la compétence et aux connaissances de mon gouvernement provincial, et je suis sûr que tous les autres députés en font autant pour le gouvernement de leur province. Les membres de ces gouvernements sont élus de la même façon que nous ici, à la Chambre. Ils sont élus par les mêmes gens. Je fais confiance au bon sens des électeurs, dont nous avons des preuves dans les élections municipales, provinciales ou fédérales.